

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Histoire de l'art et archéologie

- Université Blaise Pascal – UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Présentation de la formation

Champ de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Blaise-Pascal - UBP

Établissement cohabilité : /

La licence d'*Histoire de l'art et archéologie* propose de former des étudiants aux métiers de l'administration territoriale, de l'enseignement, de la recherche, de l'archéologie, ainsi que de la documentation et de l'animation. Pour cela, elle ouvre cinq parcours (avec un tronc commun) à partir de la deuxième année (L2) : un parcours *Disciplinaire* (en fait histoire de l'art), un parcours *Arts décoratifs*, un parcours *Archéologie*, plus deux des parcours proposés dans de nombreuses licences de l'unité de formation et de recherche Lettres, Langues et Sciences humaines (UFR LLSH) : *Lettres-Sciences* et *Lettres-Administration*.

L'enseignement, en présentiel, est délivré par des enseignants chercheurs ou de jeunes chercheurs, auxquels sont associés des intervenants extérieurs dont des professionnels. Les modalités de l'enseignement sont variées - cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) -, et laissent une place à des enseignements moins conventionnels en « dehors des murs de l'université ». Une langue vivante est obligatoire (le plus souvent anglais), une deuxième langue possible.

La licence est organisée en trois années de deux semestres pour 180 ECTS, chaque unité d'enseignement (UE) comptant pour 5 crédits ECTS. Les modalités d'évaluation font appel à de nombreux types d'exercices classiques en épreuves orales et écrites.

La formation est dispensée au sein de l'Université Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand, et ponctuellement, au sein de musées, galeries ou sites archéologiques clermontois ou plus lointains.

## Synthèse de l'évaluation

La licence mention *Histoire de l'art et archéologie* propose une formation ouvrant sur différents secteurs d'activité par le biais de cinq parcours, trois spécifiques et deux pluridisciplinaires, à compter de la deuxième année de licence. Les compétences spécifiques comprennent des enseignements liés à la culture administrative des métiers de l'histoire de l'art et de l'archéologie, ainsi qu'à la connaissance de leurs milieux professionnels respectifs. La pratique, en non-spécialiste, d'une matière issue d'autres licences permet une ouverture d'esprit et peut servir de passerelle de réorientation. Une unité d'enseignement (UE) de culture générale durant le premier semestre vise à mettre à niveau les nouveaux arrivants.

Cette licence bénéficie d'un environnement favorable du fait d'une concurrence le plus souvent éloignée, de la présence d'institutions publiques ou privée et d'associations avec lesquelles elle a noué des relations (stages, collaborations, débouchés potentiels...), et d'une certaine originalité dans les parcours (*Arts décoratifs* en particulier).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs et de doctorants qui appartiennent pour la plupart d'entre-eux au laboratoire de recherche « Centre d'histoire-espaces et cultures » de la Maison des sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand et d'intervenants extérieurs dont des professionnels du secteur privé. Les titulaires de l'université sont pleinement impliqués dans l'encadrement de la licence.

La professionnalisation est bien prise en compte par l'importance accordée au projet professionnel et par l'obligation de stage dans la plupart des parcours (tous sauf le parcours pluridisciplinaire *Lettres-Administration*).

La place de l'international se veut forte et dans ce but une langue vivante est obligatoire (anglais, mais aussi espagnol, italien, portugais, russe, ...), une deuxième langue, possible. Cependant le nombre d'heures accordées aux langues reste insuffisant pour assurer une formation efficace.

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation des étudiants restent traditionnels, les passerelles et dispositifs d'aide à la réussite existent de façon très classiques ; des efforts remarquables sont faits pour l'intégration des étudiants en situation de handicap. Peu d'étudiants s'inscrivent en formation continue.

Les modalités de l'enseignement sont variées : cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et enseignements moins conventionnels dans les galeries, musées, sites.... Les cours, donnés en présentiel, sont complétés par des fiches ou des cours pour l'enseignement à distance ; l'utilisation essentielle du numérique reste le dépôt de documents pédagogiques.

Les compétences et connaissances visées sont clairement exprimées mais le suivi de leur acquisition, de même que le suivi des diplômés, ne peut être évalué avec les informations fournies dans le dossier d'autoévaluation.

#### Points forts :

- Bonne place de la pré-professionnalisation.
- La formation est bien intégrée dans son environnement.
- La formation est encadrée de façon tout à fait satisfaisante.

#### Points faibles :

- L'usage du numérique est peu développé et essentiellement documentaire. Par exemple, aucune UE d'analyse des données n'apparaît dans le cursus et le C2i (certificat informatique et internet) ne peut être considéré comme tel, en tout état de cause.
- L'interruption de l'anglais aux semestres impairs est à déplorer. Globalement, la place accordée aux enseignements de langues vivantes (au choix, soit l'anglais en semestre pair pour une durée de deux heures par semaine, soit une autre langue à raison d'une heure par semaine pendant les deux semestres) est insuffisante.
- L'absence de préparation aux épreuves orales des concours administratifs est un handicap pour les étudiants passant les concours.
- L'absence d'informations et de données concernant le suivi de l'acquisition des connaissances et le suivi des diplômés est à déplorer.
- L'absence d'un véritable conseil de perfectionnement est un frein à l'amélioration de la formation.
- Toutes les UE comptent pour 5 ECTS, ce qui donne un poids équivalent aux UE « principales » et aux autres UE. Avec le système de compensation des UE entre elle dans un même semestre, des étudiants obtenant des notes insuffisantes dans les UE principales peuvent néanmoins valider leur semestre.

#### Recommandations :

L'introduction de nouveaux enseignements pourrait améliorer encore la pré-professionnalisation. Il serait utile d'introduire par exemple un enseignement de préparation aux épreuves orales des concours administratifs, une UE d'analyse de données, et une UE de culture générale (un enseignement qui n'est actuellement pas représenté au-delà de la première année (L1)) en L2 et L3. Il apparaît nécessaire de renforcer les enseignements de langues vivantes.

Il serait d'autre part utile que les stages ou les projets professionnels soient pris intégrés dans les parcours pluridisciplinaires.

En outre, le caractère progressif des modalités du contrôle des connaissances n'est pas ouvertement exprimé. Cela aurait permis de vérifier que les attentes, en terme d'évaluation, correspondent bien aux connaissances et compétences exposées et aux attentes des milieux professionnels visés. Elles auraient aussi permis de mieux analyser le caractère progressif de la licence.

La mise en place de partenariat avec d'autres mentions de licences ou avec des entreprises ou des administrations territoriales, ainsi que la recherche d'accords européens ou internationaux pourraient être envisagées pour renforcer la formation.

La place de la recherche pourrait être améliorée en introduisant dans les modalités de l'évaluation de certaine UE, la préparation de dossier de recherche réduits et adaptés à des étudiants de troisième année (L3).

La place des langues vivantes pourrait être améliorée avec la possibilité de rédiger en L3 une fiche de lecture sur de la bibliographie en langue étrangère (LV1) dans cette même langue.

De même, il pourrait s'avérer intéressant d'utiliser l'enseignement du numérique pour initier les étudiants aux bases de données et logiciels spécifiques à l'histoire de l'art et l'archéologie.

Un autre aspect dynamique pourrait être donné par l'accroche (ou la visibilité) de la recherche universitaire sur le territoire de la région (ce qui annoncerait le master *Territoires et cultures*) ; on pourrait imaginer pour la spécialité archéologie des chantiers d'archéologie programmée en fouilles, prospection et archéologie du bâti (cette dernière en liaison par exemple avec l'histoire de l'art et l'école d'architecture).

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence d'<i>Histoire de l'art et archéologie</i> détaille grandement les cursus et les métiers accessibles à partir de son diplôme.</p> <p>Pour acquérir les compétences générales et les compétences spécifiques exigées pour obtenir le diplôme de licence d'<i>Histoire de l'art et archéologie</i>, répondre aux exigences d'emplois extrêmement diversifiées, les étudiants doivent comprendre les grandes évolutions de l'histoire de l'art, maîtriser un vocabulaire spécifique, connaître les milieux professionnels liés à l'histoire de l'art et à la valorisation du patrimoine, maîtriser et utiliser la documentation écrite et graphique (relevés, iconographiques, cartographiques).</p> <p>Pour cela cinq parcours sont créés à partir de la L2: <i>Disciplinaire</i> (soit histoire de l'art), <i>Arts décoratifs</i>, <i>Archéologie</i>, plus deux parcours pluridisciplinaires (<i>Lettres-Sciences</i> et <i>Lettre-Administration</i>). Ces parcours s'appuient sur un tronc commun d'UE et se différencient au niveau du choix des options. La spécialisation se fait tout au long de la licence. Les diplômes délivrés sont en conformité avec les secteurs d'activité visés par le cursus - métiers de l'administration, de l'enseignement, de la recherche, de l'archéologie, de la documentation et de l'animation.</p> <p>Les compétences spécifiques comprennent des enseignements liés à la culture administrative des métiers de l'histoire de l'art et de l'archéologie, ainsi qu'à la connaissance de leurs milieux professionnels respectifs. Des enseignements adaptés sont ainsi dispensés dans les parcours spécifiques, comme les cours de droit dans le parcours administration à partir de la L2 ou de cours spécialisés pour les concours de recrutement de l'administration territoriale.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'environnement est favorable du fait d'une concurrence le plus souvent éloignée, de la présence d'institutions publique (musées de la région) ou privées (galeries, hôtels des ventes, opérateurs d'archéologie préventive...), et associations avec lesquelles la licence a noué des relations (stages, collaborations, débouchés potentiels...), et d'une certaine originalité dans les parcours (<i>Arts décoratifs</i> en particulier). La formation profite de l'attrance de la ville de Clermont-Ferrand.</p> <p>Ont lieu des contacts avec les autres licences de SHS (échanges de cours, TD), des échanges pédagogiques et scientifiques avec les Ecoles nationales supérieures des beaux-arts et d'architecture dans les domaines de l'art contemporain, l'archéologie du bâti, la restauration des monuments historiques. Les enseignants participent au master professionnel <i>Droit du patrimoine historique et naturel</i> de l'Université d'Auvergne.</p> <p>L'enseignement est adossé au laboratoire de recherche « Centre d'histoire-espaces et cultures » (CHEC) de la Maison des sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand et à l'Ecole doctorale.</p> <p>Toutefois, on remarque l'absence de partenariat avec des entreprises ou des administrations territoriales, ainsi que l'absence d'accords européens ou internationaux.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de quatre professeurs des universités titulaires, de cinq maîtres de conférences titulaires, de doctorants et d'intervenants extérieurs professionnels du privé ou de l'enseignement secondaire et supérieur d'autres universités. Chaque sous-section de la licence <i>Histoire de l'art et archéologie</i> est en effet composée d'un professeur et d'un (ou deux) maître de conférences auxquels s'ajoutent des allocataires et des chargés de cours (doctorants et professionnels extérieurs).</p> <p>Les titulaires de l'université sont pleinement impliqués dans l'encadrement et l'enseignement dans la licence.</p> <p>L'équipe pédagogique comprend : un directeur/trice de département, un responsable de licence et un responsable pour les parcours spécialisés (<i>Archéologie</i> et <i>Arts décoratifs</i>), un directeur d'études de première année, un responsable des stages et de la pré-professionnalisation, et un responsable des relations internationales. Le petit nombre de titulaires entraîne inévitablement des cumuls.</p> <p>Des réunions ont lieu une fois par semestre avec les délégués étudiants et une fois sans.</p> <p>On peut noter une mutualisation des moyens du fait des parcours pluridisciplinaires : <i>Lettres-Administrations</i>, <i>Lettres-Sciences</i>, <i>Archéologie</i> avec <i>l'Histoire</i>, <i>Arts décoratifs</i> avec le département d'Italien.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Cet item ne peut que partiellement être expertisé, faute de documentation concernant l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.</p> <p>Les effectifs suivent les variations de la courbe démographique, et donc il est constaté une érosion du nombre d'inscrits en parallèle avec celle des lycées, le nombre des inscrits en première année passant de 165 en 2010/2011 à 94 en 2014/2015. Une érosion marquée est observable en 2014/2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 94 étudiants en L1</li> <li>- 51 étudiants en L2</li> <li>- 33 étudiants en L3</li> </ul> <p>Les taux de passage (et donc de réussite, même partielle) dans l'année suivante sont peu élevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudiants de L1 admis en L2 : environ 30 %</li> <li>- étudiants de L2 admis en L3 entre 6/10 (2010-2011) et 5/10 (2013-2014)</li> </ul> <p>Le niveau de L3 est souvent insuffisant pour placer les étudiants (stage, voyages, fouilles, master) et nécessite une formation complémentaire.</p> <p>Les résultats de l'observatoire des études et de la vie professionnelle sur le devenir professionnelle des étudiants diplômés à la fin de la licence remontent à 2009 et ne peuvent en aucun cas fournir d'éléments pour évaluer l'insertion professionnelle des étudiants actuels.</p> <p>Les emplois sont souvent obtenus par le biais de concours, soit dans les collectivités territoriales soit dans la fonction publique d'Etat, le plus souvent au niveau « assistant de conservation » parfois au niveau conservateur, ce qui correspond au niveau attendu pour un bac+3.</p> <p>Depuis 2014, les conditions de recrutement se durcissent et l'on voit moins de CDI, mais plutôt des CDD, voire des autoentrepreneurs, effectuer les études particulières, entre autres en archéologie.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche est adossée à la recherche des enseignants-chercheurs d'une part, au CHEC d'autre part, tous à l'origine de la plupart des sujets de recherche de master.</p> <p>Cette place pourrait être améliorée en introduisant dans les modalités de l'évaluation de certaine UE, la préparation de dossier de recherche réduits et adaptés à des étudiants de L3.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est bonne.</p> <p>Dès la deuxième année de licence, les parcours de la licence proposent des formations spécialisées dans différents domaines professionnels.</p>

	<p>Le stage dès la L2 pour les étudiants du parcours préparant au professorat des écoles est une très bonne chose. Cela permet aux étudiants de se familiariser avec les conditions réelles d'enseignement et donc de faire le choix de poursuivre leur formation vers les concours en toute connaissance de cause.</p> <p>Des efforts louables sont aussi réalisés pour faire intervenir des professionnels dans les différents parcours.</p>
Place des projets et stages	<p>La place des voyages d'étude et des stages obligatoires est importante ; les uns et les autres sont des moteurs dans la formation et dans la recherche d'emploi. Stage et rapport de stage (présenté à l'oral et devant présenter les missions remplies par l'étudiant ainsi que les compétences et les savoir-faire développés) sont bien cadrés, mais on note l'absence de stage dans le parcours <i>Lettres - Administration</i>.</p> <p>L'environnement socio-économique favorable conforte cette formation par l'accueil de stagiaires et de la potentialité de débouchés. De nombreuses structures publiques (musées, DRAC (SRA et CRMH) services culturels, de l'Inventaire...), mais aussi des structures privées (galeries, hôtel des ventes, opérateurs d'archéologie préventive...), des associations loi de 1901 (Remparts, AMBRES, ...) accueillent les étudiants. Les enseignants-chercheurs organisent des stages d'archéologie à l'étranger.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international se veut forte et le département développe voyages d'étude, échanges Erasmus + et collaboration avec les universités étrangères (y compris stages d'archéologie à l'étranger). Le partenariat en cours de réalisation avec l'Université de Chester complétera le dispositif.</p> <p>Pour les langues vivantes, le choix existe entre anglais et espagnol, italien, portugais, russe, ... à raison de 2 heures par semaine pour l'anglais en S2, S4 et S6, 1 heure par semaine pour les autres langues tout au long des trois années. L'évaluation des langues se fait au Service Commun des Langues Vivantes de l'UBP et au Pôle Langues. Une deuxième langue peut-être choisie dans l'UE de PPE ou en UE libre. Globalement, les langues n'ont pas la place qu'elles mériteraient pour assurer une formation efficace des étudiants. L'interruption de l'anglais en semestre impairs, par exemple, est peu en accord avec la nécessité d'une pratique régulière pour assurer la progression.</p> <p>Le programme Erasmus, malgré quelques actions originales, concerne un nombre très restreint d'étudiants 1 % à 2 % si l'on considère le nombre d'étudiants total en licence (environ 180 étudiants) et le nombre d'étudiants concernés tel qu'il est annoncé (2 à 4 étudiants par an).</p> <p>Le département accueille chaque année 5 à 10 étudiants étrangers de plusieurs universités européennes. Enfin, des stages de fouilles à l'étranger ont lieu dans les Balkans, en Israël, en Italie.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les différents dispositifs sont très classiques : ouverture large à l'inscription, existence d'accompagnement par tutorat, passerelle de réorientation dans un sens comme dans l'autre, prise en compte des étudiants en situation de handicap, accueil d'auditeurs libres. Outre les étudiants arrivant du secondaire, une place est faite aux étudiants en formation continue et à ceux pouvant bénéficier de la VAE (validation des acquis de l'expérience).</p> <p>Les dispositifs de mise à niveau et d'accompagnement sont assez faibles ; outre le tutorat, rien ne semble envisagé en dehors des UE de méthodologie. L'annonce d'exercices en ligne sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) pour des étudiants en difficulté pose la question de l'efficacité du non-présentiel pour ce type d'étudiants.</p> <p>Il semble plus efficace, comme cela est déjà fait, de mettre les supports de cours en ligne pour les étudiants absents, malades ou à mobilité réduite.</p> <p>Des efforts remarquables sont faits sur l'intégration des étudiants en situation de handicap.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités de l'enseignement sont variées : cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), et laissent une place à des enseignements moins conventionnels en dehors des murs de l'université.</p> <p>Toutefois, la question de la part de présentiel et de non présentiel est difficile à trancher car après avoir annoncé que les enseignements s'effectuent « toujours en présentiel », l'on apprend que des « fiches ou des cours » sont fournis pour l'enseignement à distance.</p> <p>La place du numérique est essentiellement documentaire, cela est d'autant plus dommage que les auteurs constatent la difficulté que les étudiants rencontrent à hiérarchiser les informations collectées sur le web. L'O2i (outils informatique et internet) n'est pas particulièrement exploité pour former les étudiants « déjà souvent bien formés », en particulier pas de formation aux bases de données ni aux logiciels spécifiques à l'histoire de l'art et à l'archéologie. Les enseignements du C2i présentés par ailleurs comportent une dimension sur le droit de l'internet et sur le plagiat. La mise à disposition de salles informatiques en libre-service est une bonne chose.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants reste très classique. Le dossier pointe la nécessité de conserver des épreuves orales et écrites car ce sont des exercices utilisés couramment dans la vie professionnelle.</p> <p>Toutes les UE comptent pour 5 ECTS, ce qui donne un poids équivalent aux UE « principales » et aux autres UE. Avec le système de compensation des UE entre elles dans un même semestre, le risque est de voir des étudiants reçus avec des notes insuffisantes dans les UE principales.</p> <p>Deux sessions d'examen sont prévues par an. L'obtention de la licence se fait par semestre, puis par année. Un semestre peut en compenser un autre, mais les années ne sont pas compensables entre elles. Les jurys d'examen se réunissent une fois par session. Les jurys de L2 et L3 comprennent nécessairement les responsables des parcours <i>Arts décoratifs</i> et <i>Archéologie</i>.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences et connaissances visées sont clairement exprimées dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et dans un livret à disposition des étudiants sur l'internet. Mais le suivi de l'acquisition des connaissances ne peut être évalué avec les informations fournies.</p> <p>Cependant, chaque réforme, chaque habilitation des diplômes, chaque demande de poste ou de renouvellement de poste a manifestement été l'occasion d'une réflexion sur les compétences. Ce qui donne à cette licence un côté dynamique.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés ne peut être évalué (pas d'éléments fournis dans le dossier d'autoévaluation ; renvoi à un site internet).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'(auto-)évaluation de la formation suit plusieurs voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence d'une commission des études dont le rôle s'apparente à celui d'un conseil de perfectionnement apparaît bien (même si un véritable conseil de perfectionnement n'a pas encore vu le jour). Toutefois, rien n'apparaît concernant les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, d'autoévaluation ou les éventuels ajustements initiés par la commission des études.</li> <li>- La consultation des représentants étudiants dans plusieurs instances : conseil de département, représentants étudiants.</li> <li>- Enquête mise en œuvre par l'observatoire des études et de la vie professionnelle, dont les détails ne sont pas mentionnés.</li> </ul>



# Observations de l'établissement



34 avenue Carnot  
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

UFR Lettres, Sciences Humaines et Sociales  
Intitulé de la mention du diplôme : licence Histoire de l'Art et Archéologie

L'équipe pédagogique du département d'Histoire de l'art et Archéologie prend acte du rapport de l'HCERES, souscrit en particulier aux remarques générales sur la trop faible place des langues vivantes et intégrera dans la nouvelle offre de formation la suggestion intéressante d'une fiche de lecture à réaliser en L3 sur un élément de bibliographie étrangère. L'enseignement sur les bases de données numériques sera quant à lui mieux exploité en TD dès la L2.

L'équipe travaille déjà en archéologie sur le territoire de la région, notamment dans les stages de fouilles et/ou d'archéologie du bâti où les connaissances en histoire de l'art sont effectivement un plus appréciable. Ces expériences, qui gagneront à être mieux annoncées et affichées sur le site Web de l'université, conduisent chaque année plusieurs de nos étudiants à intégrer après la Licence d'Histoire de l'art et Archéologie le Master Territoires & Culture avec des sujets de recherche en archéologie du bâti. Dans ce domaine, les échanges avec l'ENSACF seront aussi renforcés à compter de la rentrée 2017.

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2016  
Le Président de l'Université Blaise Pascal,



Mathias BERNARD

